



Course Pocket Bike CHESSEL



15 et 16 septembre 2018

Règlement particulier
Sonderreglement
Regolamentari particolare

Les règlements Pilotes et technique 2018 et Organisation 2017 de l'ASPBB font foi et office de support général, ainsi que leurs annexes et toutes autres pièces officielles.

Règlement particulier à la course de Chessel :

- 1) Sur la base des règlements ASPBB (technique et organisateurs), tout comportement antisportif sur circuit et hors circuit sera sanctionné par le directeur de course ;
- 2) Lors des contrôles techniques et administratifs, les coureurs ou leur représentant ne contesteront pas la procédure à suivre et respecteront les officiels désignés par l'organisateur. Tout manquement à ce point pourra être sanctionné ;
- 3) Le directeur de course dispose de toute latitude pour gérer la journée de course ;
- 4) Les déplacements des pilotes entre les paddocks et l'entrée de la piste se feront à pied (aucun moteur en marche sous peine d'exclusion des courses de Chessel) ;
- 5) Tous les coureurs ont l'obligation de stationner aux paddocks prévus et aménagés à cet effet par l'organisateur ;
- 6) Pour des questions de sécurité et d'ordre public, celui-ci se réserve le droit de faire déplacer des concurrents stationnés hors des paddocks ;
- 7) En cas de désaccord sur ce point, l'organisateur, par l'intermédiaire du directeur de course, sanctionnera le ou les coureurs ainsi que les accompagnants en contravention avec cette condition ;
- 8) A votre arrivée, veuillez suivre la signalisation Paddock mise en place par l'organisateur ;
- 9) Aucun matériel (Pocket, casque, combinaison ou tout autre objet) ne sera déposé par les coureurs ou leurs accompagnants dans la zone de départ. L'organisateur se réserve le droit d'évacuer le matériel laissé dans cette zone ;
- 10) Des tests moteurs peuvent être effectués aux paddocks, uniquement sur pied ou support et dans les limites décrites dans les règlements ASPBB 2017 et 2018 ;
- 11) Respect des paddocks et de son entourage (propreté des lieux, nuisances sonores, protection des sols, protection de l'environnement, etc.). L'organisateur mettra à disposition des paddocks des wc et des containers.
- 12) Les pilotes ou leurs accompagnateurs qui ne respecteront pas les décisions ou qui reviendront sur toutes décisions prises par le comité du Jury, le comité d'organisation, la direction de piste ainsi que des commissaires, et ceci avant, pendant et après la manche de Chessel 2018 se verront exclus, disqualifiés de celle-ci. Et également exclus de la manche de Chessel 2019.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'une mauvaise compréhension de ce règlement particulier de la part des pilotes ou de leur représentant.

Par votre signature (et celle du représentant légal pour les mineurs), vous attestez avoir pris connaissance et vous engagez à vous conformer au présent règlement particulier.

Pour l'organisateur
Le Directeur de course : Michel Lohri

Signature du pilote
et du représentant légal pour les mineurs

.....
.....